

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC BUSSY SAINT GEORGES, RUE KONRAD ADENAUER 77600 BUSSY ST GEORGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mme SYLLA Mareme, représentant de la société A.F.A SYLLA DISTRIBUTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 13 RUE JEAN GIONO 77600 BUSSY ST GEORGES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
N'DIAYE Marème	500	5 000 €
SYLLA Alassane	500	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 avril 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

CIC Est
BUSSY SAINT GEORGES
Rue Konrad Adenauer
77600 BUSSY SAINT GEORGES

lu et approuvé